

## **ELECTIONS AU CONSEIL DE I'UFR LLASIC**

Scrutin du 10 au 12 décembre 2024

## Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Siège à pourvoir : 1 titulaire

Présence d'une profession de foi

1- RUSET Séverine

Séverine Ruset MCF Arts de la scène severine.ruset@univ-grenoble-alpes.fr

Grenoble, 25/11/2024

Chères et chers collègues,

Maîtresse de conférences en Arts de la scène, actuellement directrice du département d'Arts du spectacle et directrice de la SFR Création par intérim, j'ai l'honneur de présenter ma candidature pour le siège à pourvoir au sein du collège B du conseil d'UFR.

Depuis mon recrutement en 2009, je me suis continûment investie dans des tâches d'intérêt collectif au sein de notre UFR. Dans le cadre de la section, puis du département d'Arts du spectacle, j'ai notamment été DETU pour la formation Arts du spectacle-Lettres modernes du centre de Valence, directrice de section, responsable des stages du master Création artistique et des partenariats culturels en arts de la scène, puis (co-)directrice du département. Je conçois ces engagements comme un moyen de contribuer à façonner notre environnement de travail et nos modalités d'agir collectif, ainsi que nos relations avec la société.

Depuis 2022, je suis invitée permanente du conseil d'UFR en tant que directrice de département. J'en connais donc bien le fonctionnement. Je candidate aujourd'hui à un siège électif pour préserver l'équilibre disciplinaire au sein du conseil, mais surtout pour contribuer plus directement aux décisions qui y sont arrêtés. Je souhaite y œuvrer au profit de la qualité et du sens du travail que nous menons, avec une attention particulière aux incidences que les orientations prises au sein du conseil peuvent avoir sur les personnes (enseignants et enseinants-chercheurs bien sûr, puisque je candidate pour représenter le collège B, mais aussi BIATSS et étudiants).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma candidature.

Séverine Ruset